



J'ai rien compris je suis devorser ou non

Par **karim**, le **30/01/2009** à **22:40**

je suis un algerien marier en france en 2004 ...pour des probleme entre nous ..on est separer ..moi j'ai rentrer en algerie sans faire la procedure de devorce dans mon absence ma femme elle demande le divorce sans me contacter ..j'arrive pas a les contacter pour savoir les results de notre separation rnbreuf notre mariage il dura que 5 mois rn1 la question est simple mon exc elle peu benificier d'un devorce dans mon absence ? rn2 mon acte de naissance il porte toujours la montion marier " acte de naissance algerien " , rn3 j'ai le droit de visiter le terrutoire francais si le devorce est fait dans mon absence ? rn4 y a pas une persuite judiciaire si je fait un voyage en france ?rn5 ou je peux renseigner pour savoir ma sitiastion de devorcernrn stp aidez moi je suis dans la merde rnmerci